

Tarifs - Contrôles passeport phytosanitaire et certification

Activité d'inspection en Suisse et au Liechtenstein

Approbation par le Département fédéral de l'économie DFE le 26.2.2010
Tarifs valables à partir du 1.6.2022

- **Frais forfaitaires** ¹⁾ CHF 400 par contrôle
 - Frais forfaitaires réduits CHF 250 par contrôle
 - Dans le cadre de la même organisation ou de la même entreprise, il est possible d'accorder des frais forfaitaires réduits pour des parcelles supplémentaires qui doivent faire l'objet d'un contrôle séparé.

- **Contrôles passeport phytosanitaire / Certification des arbres fruitiers:**

La facturation se fait selon le temps effectif du contrôle dans l'entreprise. Le temps de contrôle comprend également toutes les mesures de désinfection avant et après le contrôle.

Tarif horaire contrôle ²⁾ CHF 165

Kilomètres effectués CHF 0.70 par km
(Facturation à partir de 30 km)

Pour les contrôles convenus qui, à cause de l'absence du responsable ou pour d'autres raisons ne peuvent pas être effectués, nous allons facturer le temps passé + les frais de déplacement (frais kilométriques à CHF 0.70 par km).

Support pour l'application informatique CePa,
Annonce de la production, etc. CHF 165 par heure
(Facturation à partir de 30 minutes)

Échantillon de routine *Xylella fastidiosa* par genre CHF 25
(50% des coûts du laboratoire de l'Agroscope)

- **Certification des arbres fruitiers:**
 - Cotisation d'entrée unique certification CHF 500
 - Cotisation annuelle certification par catégorie CHF 800
(Greffons, porte-greffes, jeune plantes, semis)
 - Prélèvement d'échantillons foliaires pour la vérification de l'identité des variétés,
Prélèvement d'échantillons de terre, autres services CHF 165 par heure

- **Evaluation en dehors des contrôles ordinaires:** CHF 165 par heure

- **Taxe sur la valeur ajoutée**

Tous les prix se comprennent hors TVA

- **Subventions**

Les contrôles sont subventionnés par l'Office fédéral de l'agriculture comme suit:

- Contrôles des passeports phytosanitaires 50%
- Deuxième contrôle zone de sécurité 50%

Aucune subvention ne sera accordée pour:

- Contrôles et travaux pour la certification des arbres fruitiers
- Les évaluations en dehors des contrôles ordinaires et pour des contrôles qui n'ont pas pu être effectués suite à un manquement de l'entreprise.
- Soutien aux entreprises pour l'application informatique CePa

CONCERPLANT

¹⁾ Sont compris dans le frais forfaitaires

pour les contrôleurs/contrôleuses :

- Indemnités kilométriques pour les voitures privées, transport de la voiture (CFF), etc.
- Temps de préparation et de suivi administratif des contrôles dans CePa
- Forfaits pour le déjeuner et l'hébergement
- Forfaits pour les prélèvements
- Forfaits annuels pour les consommables
- Charges sociales
- Autres

pour l'administration Concerplant :

- Salaires : direction, régie des contrôles, traductions, comptabilité, frais de l'organe de révision
- Organisation et rédaction des procès-verbaux pour briefings et débriefings des contrôles, réunions Comité et assemblée générale
- Soutien informatique, recrutement et suivi des contrôleurs/contrôleuses
- Organisation et facturation des contrôles
- Décomptes de subventions, décomptes d'impôts et de TVA, facture et budget
- Location de bureaux, matériel, hardware, logiciels, site web
- Publication de la liste des variétés certifiées et exemptes de virus issues de vergers à greffons suisses
- Autres

²⁾ Sont compris dans le tarif de l'heure de contrôle

- Tous les temps de trajet de et vers les entreprises